

## TARIFS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS SUR LA COMMUNE DE MOUGUERRE

### TARIFS CENTRE DE LOISIRS (ALSH EXTRASCOLAIRE) :

Quotient familial en euros	Forfait ½ journée	Journée pleine	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant
<b>0 à 548</b>	<b>5 €uros</b> 4.67 € (2.77 €* participation famille + 1.90€ de la CAF)	<b>7 €uros</b> 7.06 € (3.26 €* participation famille + 3.80 € de la CAF)	<b>6.10 €uros</b> 6.30 € (2.50 € participation famille + 3.80 € de la CAF)
<b>549 à 762</b>	<b>5 €uros</b>	<b>9 €uros</b>	<b>7.50 €uros</b>
<b>+ de 762</b>	<b>5 €uros</b>	<b>11.50 €uros</b>	<b>9.50 Euros</b>

*Pour les minis séjours un supplément de 6 euros par jour sera demandé.*

### TARIFS ACCUEILS PERISCOLAIRES (ALSH PERISCOLAIRE) :

ACCUEIL DES MATINS ET SOIRS HORS TAP ET MERCREDIS APRES MIDI		
NOMBRE D'ENFANT	TARIF UNITE	TARIF FORFAITAIRE MENSUEL*
1 enfant	1€	19€
2 enfants	1€ / enfant	16€ / enfant
3 enfants et plus	1€ / enfant	14€ / enfant

*\* Il s'agit d'un forfait sur 10 mois de fonctionnement. Une dégressivité s'applique ici en fonction du nombre d'enfant.*

MERCREDIS APRES MIDI	
PLAGE HORAIRE	TARIF
A partir de 12 heures jusqu'à 19 heures maximum (repas inclus)	8€
A partir de 14 heures jusqu'à 19 heures maximum (sans repas)	5€

Le temps dégagé par la réforme des rythmes scolaires (TAP) est gratuit

### TARIFS LOCAL JEUNES :

- Entrée libre et gratuite sur les heures d'ouverture après versement d'une cotisation annuelle de 8 euros
- Les activités types sorties sont payantes en fonction du coût de l'activité : 2, 5 ou 10 euros
- Mini séjour : grille de paiement échelonnée (idem centre de loisirs) en fonction du coût de revient du séjour.

Le Maire,



Roland Frigoyen